

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 14 AVRIL 2008

--oOo--

DELIBERATION N° 10

**OBJET : RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N°10
OPPOSITION A LA LIGNE THT**

RAPPORTEUR : Monsieur Christian BOURQUIN

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,
VU le rapport N° 10 de son Président,
VU la motion présentée
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le texte de la motion contre la THT, tel que joint en annexe.

La présente délibération a été adoptée en séance publique à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés.

Le vote a eu lieu à main levée.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES AU MOMENT DU VOTE

M. Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL, M. Pierre AYLAGAS, M. Christian BLANC M. Jacques BOUILLE, M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER, M. Henri CARBONELL, M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY, M. Jean CODOGNES, M. Henri DEMAY (absent ayant donné pouvoir à M. Christian BOURQUIN), M. Pierre ESTEVE, M. Serge FA, M. Robert GARRABE, M. Guy ILARY, M. Jean-Jacques LOPEZ, Mme Hermeline MALHERBE-LAURENT, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, Mme Ségolène NEUVILLE, M. René OLIVE, M. Elie PUIGMAL, M. Bernard REMEDI, M. Alexandre REYNAL, M. Jean RIGUAL, M. Pierre ROIG (absent ayant donné pouvoir à M. Jean RIGUAL), M. Fernand SIRE (absent ayant donné pouvoir à M. Bernard REMEDI), M. Jean SOL, Mme Véronique VIAL-AURIOL, M. Jean VILA

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Madame Ségolène NEUVILLE faisait fonction de Secrétaire.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Christian BOURQUIN

NOUVELLE MOTION CONTRE LA THT

Le projet de ligne THT dans notre département est unanimement rejeté depuis 6 ans.

Cependant lors du XXème sommet franco-espagnol du 10 janvier 2008 les chefs d'Etat se sont engagés dans leur déclaration conjointe à annoncer un tracé pour la ligne THT France-Espagne avant le 30 juin 2008 et à commander une étude de faisabilité pour un enfouissement partiel.

Considérant que la qualité des paysages est consacrée par la loi comme le patrimoine commun de la nation ; considérant que l'absence d'études scientifiques approfondies sur les risques sanitaires afférents à un ligne THT porte atteinte au principe de précaution dans le domaine de la santé publique,

Attachée à la préservation du patrimoine naturel et des paysages sur l'intégralité du territoire départemental et soucieuse des répercussions sanitaires d'une ligne THT aérienne, l'Assemblée départementale réitère son opposition formelle à tout projet de THT et notamment à un enfouissement partiel de la ligne. L'annonce des Chefs d'Etat a d'ailleurs provoqué la mobilisation de 15 000 personnes à Perpignan le 1^{er} mars, et celle de 18 000 personnes à Gérone le 30 mars.

Dans son rapport rendu public le 30 mars 2008, le cabinet d'études sollicité par le médiateur européen a confirmé la position légitime des opposants en démontrant que ce projet n'était pas justifié par un besoin de renforcement des capacités d'échanges électriques entre les deux pays, mais par le besoin de réguler la gestion du réseau, notamment au regard de la production espagnole d'énergie éolienne.

Dans ces conditions, l'Assemblée Départementale demande au Gouvernement de la France et au Président de la République le retrait de ce projet désormais infondé et injustifié de ligne THT dans le département des Pyrénées-Orientales.